

# INNOVATION ! RISQUE ET ENVIRONNEMENT

*Le bon excess par Gras Savoye*

(Communiqué de presse)

**Aujourd'hui, l'entreprise doit rassurer les parties prenantes sur sa capacité à prendre en compte les enjeux d'environnement. Or, la couverture du risque environnemental reste disparate et morcelée, rendant délicate une vision d'ensemble des dispositifs d'assurance souscrits par les entreprises.** Par ailleurs la tendance est au durcissement de la législation (nationale et internationale). Dernière en date la loi n° 2008-757 du 1er août 2008 sur la responsabilité environnementale (transposition de la directive européenne du 21 avril 2004 n° 2004/35/CE)

**Gras Savoye a dans ce contexte décidé d'apporter une réponse plus complète et plus globale à la protection de ce risque...**

Les réponses assurantielles actuellement proposées aux entreprises pour couvrir les conséquences d'éventuelles pollutions ou dégradations de l'environnement sont-elles suffisantes, alors que prévaut le principe du « pollueur payeur » ?

Le monde de l'assurance cloisonne le risque environnemental et le réduit à une approche branche par branche. Difficile pour l'entreprise dans ce contexte d'avoir une vision claire de ses protections, encore plus de communiquer sur la question alors que ses publics, qu'ils soient consommateurs, actionnaires, relais d'opinion ou observateurs, appellent à plus de transparence et à plus de sécurité.

Gras Savoye a donc conçu une solution globale pour éliminer les contraintes et les « trous » de couverture que comporte cette vision trop segmentée. **Multirisques et multibranches, le nouveau texte conçu par GS est uniquement dédié au risque environnemental et réunit l'ensemble des polices concernées (dommages, responsabilité civile, responsabilité civile des mandataires sociaux, TRC, transport et automobile).**

**Cette garantie de type 'Excess' fournit aussi un niveau supplémentaire de protection, consolidant les risques environnementaux de tous types et de toutes origines, en complément des garanties de première ligne souscrites branche par branche.** L'entreprise ainsi sécurisée ne craint plus d'être prise en défaut grâce à cette approche consolidée.

Le sujet n'est plus réservé aux seuls opérateurs industriels, de l'énergie ou des transports, ni aux seuls grands groupes. En effet, quelle entreprise peut aujourd'hui faire l'économie de se pencher sur le sujet ?



**Responsable Relations Presse**

Marie RAGUENEAU

marie.ragueneau@grassavoye.com / T : 01 41 43 52 37